

La revanche de Badonviller - André Veil - 1936

La Badonviller-March, l'une des plus célèbres marches allemandes du XX^{ème} siècle, a été composée en 1914 par le musicien militaire bavarois Georg Fürst (1870-1936) pour le régiment royal d'infanterie bavaroise (Königlich Bayerisches Infanterie-Leib-Regiment). Le titre rappelle la « bataille » du 12 août 1914 à Badonviller en Lorraine, considérée comme une première victoire contre les Français, alors qu'en réalité les troupes bavaroises se sont livrées ce jour là, à des exactions contre des civils (12 meurtres), en prétendant agir par représailles contre des francs-tireurs. Les paroles de la marche évoquent un combat inégal opposant les braves soldats allemands et l'ennemi caché et sournois : « *Da weicht der Gegner : Sieger sind die Bayern, Obgleich sie kämpfen gegen Übermacht : Doch solche Helden schreckt nicht Zahl noch Tücke, Sie siegen oder sterben in der Schlacht !* » (« *La l'adversaire est repoussé : Les vainqueurs sont les Bavarois, bien qu'ils se battent contre des forces écrasantes: Mais de tels héros ne sont effrayés ni par le nombre ni par la perfidie, Ils vainquent ou meurent au combat !* »)

Cette marche militaire, devenue la préférée d'Adolf Hitler, sera très souvent exécutée lors de la période nazie et le titre original sera remplacée par celui de consonance allemande « Badenweiler-Marsch ».

Lorsqu'André Veil écrit en 1936 sa *Revanche de Badonviller* (voir *l'Univers Israélite* - ci-dessous), il ignore que la marche allemande sera élevée en janvier 1939 au titre de marche officielle (voir *Le Matin* - ci-dessous), puis réservée le 17 mai 1939 (voir *Reichsgesetzblatt* - ci-dessous) à l'usage exclusif de Hitler pour ponctuer ses apparitions publiques, ainsi que s'en moque alors le *Times* du 5 juin 1939 : « *it was composed on the battlefield in 1914 by Bandmaster Georg Furst of Adolf Hitler's Bavarian Regiment. Herr Hitler first heard it at the Munich Hofbrauhaus, whose themesong it was. Bawled out by leather-lunged Bavarians while beer mugs banged the tables, the Badenweiler soon became a favorite of Führer Hitler. [...] it was used to herald Chancellor Hitler's arrival at big Nazi meetings. Last week Propaganda Minister Goebbels signed a police order, forbidding the Badenweiler march to be played except at functions Führer Hitler is attending, and only in the Führer's presence. Penalty for playing it without Hitler: 150 marks fine or six weeks in a Nazi jail.* »

L'univers israélite - 21 février 1936

La réplique d'un Juif lorrain à la « Badonviller-Marsch »

On n'a pas oublié que le dictateur allemand a fait choix, avec un tact qui mérite d'être souligné, de la « Badonviller-Marsch » comme hymne officieux, sinon officiel, et qui doit être exécuté lors de chaque déplacement du Führer.

La « Badonviller-Marsch » fut composée au soir de la bataille du Donon, au début d'août 1914, alors que les Bavarois du prince royal, avant de s'illustrer un peu plus tard et dans les tristes conditions que l'on sait, à Gerbéviller, soutinrent, contre une poignée de chasseurs du 20^e bataillon, un combat particulièrement dur.

Outrés de la résistance des diables bleus, les Bavarois se vengèrent d'une façon honteuse sur la population civile de Badonviller, où ils entrèrent après la retraite de la courageuse arrière-garde française.

La ville fut pillée, puis incendiée, et nombre de ses habitants, dont la femme du maire, passés par les armes.

On voit que la « Badonviller-Marsch » est, pour les Allemands, un symbole dont ils ont lieu de s'enorgueillir. C'est pour relever le gant, qu'un de nos bien sympathiques coreligionnaires, M. André Veil, industriel à Blamont, a composé, à son tour, une nouvelle marche militaire « La Revanche de Badonviller ».

M. André Veil est une personnalité très connue en Meurthe-et-Moselle. Ancien combattant, officier de réserve, il est, en outre, membre du comité de patronage du Collège de Jeunes Filles de Lunéville, et proche parent de M. Pierre Caen, le distingué président de la communauté israélite de Blamont.

La première audition de « La Revanche de Badonviller » a donné lieu à une imposante manifestation patriotique, organisée sur les lieux mêmes où s'exerça, il y a 22 ans, la fureur germanique.

Accompagnée de M. André Veil et d'une délégation du Conseil municipal de Blamont, la fanfare « la Blamontaise » s'est rendue dimanche 16 février à Badonviller, faisant hommage de la première audition de « La Revanche de Badonviller » aux glorieuses victimes militaires et civiles de la cité martyre.

Nous sommes heureux de joindre nos félicitations à celles, très nombreuses, qui furent prodiguées dimanche à M. André Veil.

Le Matin - 12 avril 1939

La Marche de Badonviller, hymne préféré du Führer fut écrite en 1914 en France par un chef de musique allemande

NANCY. 11 avril. - Téléph. Matin. - On sait que la Marche de Badonviller est l'hymne préféré du chancelier Hitler et que, le 15 janvier dernier, il l'éleva par décret, au rang des hymnes nationaux allemands. [...]

La ville de Badonviller a donné à cette manifestation la réplique qui convenait. Un ancien combattant, M. André Veil, industriel à Blâmont (Meurthe-et-Moselle), a composé un hymne « La revanche de Badonviller », qu'il a dédié aux morts et aux martyrs de la cité.

Reichsgesetzblatt

Teil I

1939	Ausgegeben zu Berlin, den 22. Mai 1939	Nr. 94
------	--	--------

Tag	Inhalt	Seite
17. 5. 39	Polizeiverordnung gegen den Mißbrauch des Badenweiler Marsches	921
17. 5. 39	Verordnung zur Änderung der Gebührenordnung für Maßnahmen im Straßenverkehr	922
18. 5. 39	Verordnung zur Änderung der Wertgrenzen bei der Wertfortschreibung der Einheitswerte und bei der Neuveranlagung der Vermögensteuer und Aufbringungsumlage	922
19. 5. 39	Verordnung zur Sicherung der Zivilversorgung	923

Im Teil II, Nr. 21, ausgegeben am 20. Mai 1939, sind veröffentlicht: Fünfte Verordnung zur Eisenbahn-Verkehrsordnung. — Bekanntmachung über ein deutsch-italienisches Abkommen über die kulturelle Zusammenarbeit. — Bekanntmachung wegen der Averkinkunft über den Eintritt Deutschlands in die Europäische Donaukommission, über den Beitritt Deutschlands und Italiens zur Vereinbarung über die Ausdehnung der Befugnisse der Europäischen Donaukommission und über die Änderung dieser Vereinbarung. — Bekanntmachung über den Rechtshilfeverkehr in Zivil- und Handelsfachen zwischen dem Deutschen Reich und Jugoslawien.

Polizeiverordnung gegen den Mißbrauch des Badenweiler Marsches.

Vom 17. Mai 1939.

Auf Grund der Verordnung über die Polizeiverordnungen der Reichsminister vom 14. November 1938 (Reichsgesetzbl. I S. 1582) wird im Einvernehmen mit dem Reichsminister des Innern folgendes verordnet:

§ 1

Der Badenweiler Marsch darf nur bei Veranstaltungen, an denen der Führer teilnimmt, und nur in seiner Anwesenheit öffentlich gespielt werden.

§ 2

Wer der Vorschrift des § 1 vorsätzlich oder fahrlässig zuwiderhandelt, wird mit Geldstrafe bis zu 150 Reichsmark, in besonders schweren Fällen mit Haft bis zu sechs Wochen bestraft.

Berlin, den 17. Mai 1939.

Der Reichsminister für Volksaufklärung und Propaganda

Dr. Goebbels